

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019  
Séance du 26 juin 2019

N° 33

Objet : Accueil d'un écrivain  
jeunesse en résidence

Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte

**Etaient présents :**

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno  
AUBERT Serge  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BAUDOU MAUREL Marie Anne  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles  
FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LEJOSNE Patrick,  
MUNOZ MALDONADO Julien  
NICOLSI Philip,  
PAYAN Claude  
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,  
RONDEAU Daniel  
THONNATTE Lionel  
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2019

Application agréée e-journal.com

99\_DE-004-200067437-20190626-33\_26 06 2019

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre du contrat territoire lecture aidé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le réseau des médiathèques de Provence Alpes Agglomération, via la médiathèque de Digne-les-Bains, s'est engagé à recevoir un écrivain en résidence de création, réservée aux créateurs de livres pour la jeunesse. Cette résidence se déroulera pendant le deuxième festival du livre du réseau de lecture publique de PAA appelé « L'Atelier des bibliothèques » du 15 février au 15 mars 2020.

Ce projet a plusieurs objectifs :

- Créer une dynamique et une sensibilité autour du livre de jeunesse dans le réseau de lecture de PAA en faisant découvrir l'œuvre d'un auteur contemporain aux enfants des écoles ainsi qu'au tout public (30 % de la résidence est consacré aux ateliers et rencontres avec l'auteur)
- favoriser les contacts entre les jeunes auteurs et illustrateurs de la région, ainsi qu'avec tous les professionnels du livre de PAA (libraires, éditeurs, bibliothécaires, imprimeurs, graveurs etc.)
- permettre au créateur invité d'avoir une bourse de création du Centre National du Livre et de concevoir une animation autour de son œuvre, destinée à devenir itinérante et à porter la mention « Ecrit ou réalisé dans le cadre d'une résidence à Digne-les-Bains portée par Provence Alpes Agglomération »

Un appel à projet doit être lancé pour choisir sur dossier l'écrivain sélectionné pour la résidence, appel clos le 15 octobre 2019. Le choix se fera par un jury détaillé dans le dossier en annexe. L'auteur recevra une bourse du Centre National du Livre de 2000 €.

L'auteur sélectionné serait hébergé dans un logement de la propriété Saint Benoit, mis à disposition par la ville de Digne-les-Bains. PAA prendrait en charge les frais afférents aux fluides et déplacements de l'auteur au sein du territoire de la communauté d'agglomération. L'ensemble des dépenses seront prises en charge par la médiathèque, au titre du festival du livre pour lequel le conseil a alloué une somme de 7 500 € par an (délibération du 12 décembre 2018).

Une convention, dont le projet est joint en annexe, règle les conditions d'accueil et les prises en charges de frais de l'auteur.

Il vous est demandé :

- d'approuver le principe de l'opération
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces contractuelles

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2019

Applicatif arrêté F.legalite.com

99\_DE-004-200067437-20190626-33\_26062019